

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION
LILLE, 105, Rue de Paris
PARIS, 48, Bd. Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Égalité

de Roubaix - Toucouing

BUREAUX : Téléphone 351-17
44, rue de la Gare, 45
TOUCOING Téléphone 9-05
3, rue Fédale Laboëry

DIRECTRICE : M^{me} Eug. GUILLAUME.

ARTISTES DE L'ÉCRAN

FRANCHOT TONE

vu par Robert MONTGOMERY

Robert Montgomery a surnommé son camarade Franchot Tone, qui tient avec lui la vedette du film Metro-Goldwyn-Mayer : « L'homme que personne ne connaît ». « Il y a chez Tone ajoute-t-il, quelque chose d'inaliénable qui fait qu'on ne peut lui appliquer une définition même approximative, encore moins le classer dans un genre spécial d'acteurs. Il a eu, au cours de sa carrière cinématographique, à interpréter les rôles les plus variés et, jamais, il n'a été



FRANCHOT TONE vu par un dessinateur américain (Chêne et G.M.)

le même. Chacune de ses personnalités porte une marque particulière et Tone disparaît pour incarner son personnage. Où que ce soit, dans un salon, dans un bouge, sur le pont d'un navire ou sur un champ de bataille, partout, toujours, Franchot Tone semble être à sa place. Traitée ou héros, roturier ou gentleman, il joue avec une égale vélocité. Le plus bel éloge que le puisse faire de Tone est de répéter les observations maintes fois entendues des metteurs en scène comme des chefs de production. Ils sont unanimes à affirmer qu'il est parfaitement apte à tenir l'assiette quel rôle qu'il désire lui faire tourner. Quand il a été désigné pour telle ou telle interprétation, le metteur en scène tranquillisé, ne s'occupe plus de cette partie de la réalisation. Il sait qu'elle sera effectuée parfaitement, intelligemment et avec toute l'efficacité possible. N'est-il pas amusant de noter, après une telle déclaration, que, lorsqu'ils étaient les vedettes de la scène, Franchot Tone et Robert Montgomery ont été souvent rivaux, mais que cette rivalité même n'a jamais pu changer la bonne opinion qu'ils ont toujours eue l'un de l'autre ?

LIRE, EN HUITIÈME PAGE : LE « RÉVEIL DU CINÉMA »

UN VIOLENT INCENDIE A RAVAGÉ LE PALAIS DE JUSTICE de Courtrai

LES DÉGATS SONT CONSIDÉRABLES

Trois pompiers ont subi un commencement d'asphyxie (DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Mercrèdi, vers 5 h. 15 du matin, une femme à journée constatait qu'une incendie venait de se déclarer dans l'ancien bâtiment du Palais de Justice de Courtrai. Le feu avait pris naissance dans une des cheminées du chauffage central. Elle donna l'alarme. En quelques minutes, le cabinet du substitut M. Dumont fut complètement détruit par le feu ainsi que des centaines de dossiers. Les flammes se propagèrent dans les bureaux où se trouvaient les dossiers de l'état-civil. Des documents datant de l'an 1600 ont été anéantis. Le feu a également détruit la salle du juge unique et la salle du tribunal à 3 juges. Tout l'arrière-bâtiment soit plus d'un tiers du Palais de Justice est devenu la proie des flammes. La façade du Palais est restée intacte. Trois pompiers ont subi un commencement d'asphyxie. Un sauveteur M. Malfait a fait une chute et s'est fracturé le bras. Pendant que l'incendie faisait rage, le Tribunal de Prud'homme n'a pas suspendu son audience. Les juges et les avocats ont siégé en costume civil. Pendant les plaidoiries, on entendait les cris des pompiers et les sonneries de clairons et l'eau passait sous les portes de la salle.

500.000 FRANCS DE DÉGATS DANS UNE USINE A ROUBAIX

Hier, peu avant 7 h., le personnel de l'usine Hannart Frères et Moite et Marquette, 163, Bd d'Armentières, à Roubaix, s'apprêtait à reprendre le travail lorsqu'un incendie se déclara dans la salle des cartes. En mettant une dynamo en marche, une étincelle jaillit et communiqua le feu à la bouffe de carton. En un instant, plusieurs mètres étaient la proie des flammes et en attendant l'arrivée des pompiers qu'il avait été alerté de toute urgence, le personnel tenta vainement d'arrêter le sinistre. Et arrivant sur les lieux, sous les ordres de M. le lieutenant Verhamme, les soldats du feu mirent trois petites lances en batterie, alimentées par les robinets de l'établissement. Malgré cette prompt intervention, les flammes gagnèrent les nefs et des dégâts très importants furent occasionnés à la couverture, comme aux huit métiers et aux matières en cours de fabrication. Les dégâts, de l'ordre de 500.000 fr., sont couverts par l'assurance.

LA CHAMBRE A COMMENCÉ HIER la discussion de la loi de finances

Dans un important discours, M. Paul Reynaud a montré les premiers résultats de la politique financière du gouvernement qui témoignent d'un REDRESSEMENT SÉRIEUX

« Les capitaux et les ouvriers se sont mis au travail, rien ne s'oppose plus au redressement de la situation de la France... Le caractère de ce redressement n'est pas aléatoire puisqu'il s'est produit dans des conditions extérieures peu favorables »



M. JAMMY-SCHMIDT Rapporteur général du Budget (Ph. H. Manuès)

La séance de la Chambre est ouverte à 15 h. 45 sous la présidence de M. Edouard Herriot. Au banc du gouvernement, M. Paul Reynaud.

M. JAMMY-SCHMIDT

M. Jammy-SCHMIDT, rapporteur général, monte à la tribune. Il rappelle que les budgets de dépenses avec un total de crédits de 26.517.371.819 francs ont été adoptés conformément au programme de travail de la Commission des finances. Si louable que soit l'effort de la Commission et celui de la Chambre, il serait désirable que l'examen du budget puisse être moins rapide. L'équilibre budgétaire ne pouvait être assuré que par de nouvelles mesures fiscales. Après les débats à la Commission des finances, celle-ci a décidé d'étudier les décrets-lois à l'issue des débats budgétaires. La Commission des finances, tout en réservant son avis sur les décrets-lois, a proposé certains amendements, notamment une exonération de la taxe exceptionnelle de 2 % pour les revenus inférieurs à 6.000 fr. par an. M. Jammy-SCHMIDT fait savoir que la Commission des finances n'a pas voulu que le Comité de la hache prorogée en quelque sorte les décrets-lois en prenant lui-même des décisions. Il n'a qu'à émettre des vœux. Il rappelle que la Commission des finances a accordé un crédit de 25 millions pour la titularisation des auxiliaires occupant un emploi permanent. Pour réaliser l'équilibre du budget l'exécution des recettes prévu est de 28 milliards. « Il ne suffit pas de réaliser un équilibre du budget général, il faut un redressement total. Si l'amélioration du cours des ventes et la baisse du taux de l'intérêt s'accroissent, il serait possible de faire des conversions et de soulager le Trésor. La situation est en voie de nette amélioration. En 1936, cependant, nos charges militaires s'élèveront à 38 milliards. 25 milliards seront inscrits au compte d'investissements ; les dépenses à couvrir par le Trésor seront de l'ordre de 40 mil-

« LE MOIS DE JANVIER SERA UN MOIS DE DÉPART » a déclaré le ministre qui a demandé à la Chambre de lui donner les moyens de poursuivre sa politique.

M. BRACHARD, député de l'Aube (Photo Nyl)

liards. Ces charges seront supportées d'autant plus facilement que le revenu national s'élèvera davantage. (Appl.)

« La production ne pourra s'accroître que si en même temps la consommation s'accroît. Des mesures d'ordre économique doivent être envisagées. »

Le rapporteur met le ministre en garde contre les aller et retour des capitaux qui, une fois le bénéfice réalisé chez nous, iront se réinvestir ailleurs.

Il constate qu'à la Chambre une majorité spéciale et provisoire s'est constituée, « mais il est nécessaire, ajoute-t-il, que tous les Français s'unissent en face des périls extérieurs et des difficultés intérieures. Il faut revenir à l'Union nationale de tous. Il faut savoir faire des concessions dans l'intérêt du pays. » (Appl. centre, gauche et extr. gauche.)



M. Paul REYNAUD Ministre des Finances



M. BRACHARD, député de l'Aube (Photo Nyl)

LA DISCUSSION

M. BRACHARD (Aube) demande que l'on répartisse les crédits prévus pour l'augmentation des fonctionnaires entre les fonctionnaires en activité et les retraités.

M. Gaston GERARD (Côte-d'Or) félicite la parole, mais tient à exprimer la confiance qu'il a dans le ministre des Finances.

M. GOUSSU (Sarthe) critique la taxe à la production, système fiscal qui écrase les classes moyennes et qui présente des inégalités choquantes. Il estime qu'on ne peut maintenir un système de taxation aussi baroque et qu'il convient d'y substituer un autre système de taxes établies par chaque profession.

M. DENAIS

M. DENAIS regrette que la Chambre oublie trop souvent qu'elle a pour mission de défendre les intérêts des contribuables. Il rappelle que la dette viagère s'élève à 13 milliards, puis déclare qu'on devrait reculer l'âge de la retraite pour tout homme qui peut encore travailler. Ce serait également l'intérêt des jeunes qui pourraient être appelés à faire un effort fiscal excessif si un trop grand nombre de vieux étaient mis à la retraite à leurs frais.

L'orateur combat ensuite la superficialité dont il rejette d'ailleurs la responsabilité sur le Front populaire. Il estime que des économies étant indispensables, il faut mettre de l'ordre dans la maison et opérer certains retranchements. La France de 1926, ajoute-t-il, a eu M. Vincent Auriol, comme la France de 1787 a eu M. De Calonne comme illusionniste. Il a fallu M. De Necker pour révoquer les erreurs de M. De Calonne. M. Reynaud doit réparer celles de M. Auriol. (Appl. à droite, protestations à l'extrême-gauche.)

(LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)

Condamné à Douai à 20 ans de travaux forcés, Eugène THIBAUT, d'Hellemmes comparait devant les Assises du Pas-de-Calais

Le verdict du Jury du Nord avait été annulé par la Cour de Cassation.

LE NOUVEL ARRÊT SERA RENDU AUJOURD'HUI



Au cours d'une suspension d'audience, Eugène THIBAUT donne à son défenseur, M^{re} DELVALLEE, des précisions. (Photo Revel)

Condamné à 20 ans de travaux forcés par la Cour d'assises de Douai, le 9 avril dernier, Eugène Thibaut, d'Hellemmes, comparait hier devant la Cour d'assises de St-Omer à la suite d'un arrêt rendu le 19 octobre dernier par la Cour de Cassation annulant le verdict du jury du Nord. Voici les termes mêmes de cet arrêt :

« Attendu qu'en s'arrogeant le droit de vérifier non pas si les faits proposés et articulés comme excuses par le défendeur de l'accusé rentraient dans les prévisions de la loi, mais s'il résultait de l'information et des débats preuve suffisante de l'existence des éléments constitutifs de l'excuse invoquée, la Cour d'assises a commis un excès de pouvoir et usé sur la compétence du jury. »

« Pour ces motifs casse et annule l'arrêt de la Cour d'assises du département du Nord en date du 9 avril 1935 qui a condamné Thibaut à 20 ans de travaux forcés pour assassinat. »

Dans une atmosphère glaciale

Lorsque l'accusé parut, la salle est déjà presque entièrement envahie et un

Le Comte Ciano à Budapest



De gauche à droite : le Président du Conseil M. IMREDY, le Comte CIANO et le Ministre des Affaires étrangères de Hongrie, M. CSAKY. (Ph. Nyl)

Le comte Ciano, ministre des Affaires étrangères italien, est arrivé à Budapest la nuit de la compréhension et de la confiance. Dans le toast qu'il a porté au dîner offert hier soir en l'honneur du comte Ciano, le comte Csaky, ministre des Affaires étrangères de Hongrie, a souligné l'amitié hungaro-italienne qui est à la base de la compréhension et de la confiance. Dans le toast qu'il a porté au dîner offert hier soir en l'honneur du comte Ciano, le comte Csaky, ministre des Affaires étrangères de Hongrie, a souligné l'amitié hungaro-italienne qui est à la base de la compréhension et de la confiance.

IL A NEIGÉ mais il continue de faire froid

On a fait du ski sur la place de la Concorde et au Bois de Vincennes



Le Palais-Ramasse, à Lille, sous la neige. (Ph. Revel)

LIRE NOS INFORMATIONS EN DEUXIÈME PAGE

LA GUERRE D'ESPAGNE

CINQ TRIMOTEURS ONT BOMBARDÉ MANRESA

Barcelone, 21. — A midi, cinq trimoteurs rebelles ont bombardé Manresa. Il y a plusieurs victimes. Des maisons ont été détruites.

Arrivée à Valence du général Miaja

Valence, 21. — Le général Miaja est arrivé à Valence venant de Madrid. Il a aussitôt réuni les autorités civiles et militaires afin d'étudier avec elles l'émigration du ravitaillement de la capitale. Par ailleurs le Levant et les autres régions de la zone centrale ont déjà adopté des mesures successives de contribuer à cette amélioration.

Prête de lire, en DIXIÈME PAGE notre nouveau feuilleton :

LA GRAPPE AUX LEVRES

par Georges SPITZMULLER

CHANGEMENT DE SEXES



« A 10 ans, j'étais et suis au Grand-Théâtre, maintenant je suis et cours à l'hôtel !... »

UN NAVIRE ANGLAIS A COULÉ DANS LA BALTIQUE

Kiel, 21. — Le navire anglais Jeanne de Cardiff, de 1.937 tonnes, a coulé ce matin en large de Cönnand, dans la Baltique.

EN EXTRÊME-ORIENT

DES DIVISIONS JAPONAISES SONT DIRIGÉES VERS LA FRONTIÈRE SOVIÉTIQUE

Tokio avertit Moscou que des complications résulteraient d'un rejet des propositions nippones.

Londres, 21. — On mande de Pékin à l'Agence Reuter : Au cours des dernières journées, cinq divisions japonaises ont été envoyées de la Chine du Nord en Mandchoukouo, en raison de la nervosité créée par l'état des relations nippono-soviétiques.

Ces divisions ont été retirées du Chantoung, du Hopei méridional et du Chansai. L'offensive envisagée en vue de couper la route par laquelle parviennent les approvisionnements envoyés de Russie en Chine, n'ayant pas eu lieu.

L'opinion japonaise se demande si le différend nippono-soviétique sur la question des pêcheries sur la côte sibérienne ne se transformera pas en un nouveau Tchang Kou Foung.

(LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)